

CONCOURS RÉGIONAUX UR07 – 2024

Avant de commencer merci de lire la partie du **guide des compétitions**, relative aux :

Conditions de participations page 16

(suivre le lien en cliquant sur le [logo](#))



- I. **CONCOURS RÉGIONAUX**
« PAPIER »
- II.
- III. **CONCOURS RÉGIONAUX « IP »**
- IV. **CONCOURS RÉGIONAUX**
« Auteur »
- V. **Guide des compétitions**
(Modification importante)
- VI. *****Règles sur les doublons*****



Union Régionale Centre Val de Loire

UR-07



CONCOURS RÉGIONAL PAPIER

Couleur – Monochrome – Nature (Auteur)

Les dates :

03/03 Auteur et Nature à **St Denis en Val**

23/03 Couleur et Monochrome à **Briare**

1 - Conditions de participation.

La participation est réservée aux auteurs des clubs des départements (18-45-36-41-28-37).
Pour les membres non fédérés, voir la procédure (adhésion dite **Open**).

- Nombre de photos par club : **illimité**.
- Nombre de photos par auteur : **4 maximum** par discipline.

Une photo ne peut concourir qu'une seule fois : soit en couleur soit en monochrome soit en nature, et une seule année.

Les images publiées dans les Florilèges FPF (toutes compétitions confondues) ne peuvent plus jamais participer à un concours fédéral (sauf celles des concours "Auteurs").

L'auteur évitera de présenter des images tirées du même déclenchement, après recadrage, désaturation ou autre traitement.

Sujet : libre, l'auteur prenant la responsabilité des sujets présentés (respect du droit d'auteur et du droit à l'image).

Un auteur participant dans une compétition nationale (Coupe de France, National 1) ne peut pas concourir en régional dans la même catégorie.

Le plus grand soin est demandé aux participants dans la réalisation du montage de leurs photos. Il est important que tous les participants soient conscients des dommages que pourrait créer à d'autres photos, une réalisation bâclée.

En cas de différence entre la photo encodée sur fichier numérique et la photo papier, c'est la photo numérique qui sera prise en compte, entraînant la disqualification de la photo papier.

Pour les compétitions photo, les œuvres doivent être présentées sur ou sous un support semi rigide en carton d'un format de 30x40 cm +/- 5 mm. Une totale liberté de dimension est laissée à l'œuvre à l'intérieur de ce format. L'épaisseur totale de la présentation doit être comprise entre 1 et 2,5 mm.

Les supports qui déteignent et les adhésifs (type emballage ou peinture) sont interdits. Dans le cas où le support sert de passe partout, aucune aspérité, aucune surépaisseur, ne doivent apparaître au dos des photographies, hormis la photo et l'étiquette d'identification. L'ajout d'une feuille au dos du passe partout, devra faire les mêmes dimensions que le support initial. Une photo papier présentée doit être solidaire de son support.

Le support recto comme verso ainsi que le tirage seront vierges de toute autre indication (signature, logo, signe distinctif, etc.).

2 - Le Concours Papier comporte trois sections :

- Libre Couleur
- Libre Monochrome
- Nature Couleur ou Monochrome

Définition du monochrome :

- Une œuvre noir et blanc allant du gris foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.
- Une œuvre noir et blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie Noir et Blanc.
- Par contre, une œuvre noir et blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie Couleur.

Définition des images Nature :

- Nature, Il est permis de présenter des photos d'animaux sauvages ou pris en parcs animaliers, à la seule condition que les animaux photographiés aient un comportement et un environnement paraissant naturel (pas de béton, grillages, bassin artificiel ou aliments rapportés).

Les photos d'animaux sauvages qui évoluent sur un chemin, un champ cultivé ou qui ont sauté derrière une clôture sont admises. Les papillons de serre et les poissons en aquarium tout autant (à condition que le fond ait une apparence qui reste naturelle). Les animaux en captivité visible, les fleurs cultivées et les animaux domestiques y compris les chevaux de Camargue ne sont pas admis.

Les photos de paysages doivent être dépourvues de constructions ou d'éléments construits par l'homme.

Bien entendu la photo doit rester naturelle et tous les traitements de post-production sont limités. Les photomontages, les effacements ou inclusions d'éléments qui modifient l'image originale ne sont pas recevables.

Après avoir satisfait ces conditions, tout effort sera fait afin que toutes les photos nature soient du plus haut niveau artistique. Les images monochromes ainsi que le « focus stacking » sont admis.

3 – Inscriptions

Les inscriptions se feront uniquement par le site concours de la FPF

<http://copain.federation-photo.fr/webroot/utilisateurs/inscriptions>

Se connecter, puis concours régionaux (voir mode d'emploi ci-joint)

Les inscriptions pourront être faites par chaque auteur, mais de préférence, par le "Contact Club" (Président, trésorier, secrétaire ou contact Fédération), qui chargera toutes les photos du club.

Elles sont à faire impérativement avant le :

- 03 mars 2024 à minuit papier mono et couleur – réception des colis 09/03/2024
- 13/02/2024 Auteur et papier nature - réception des colis 20/02/2024

Attention ! L'accès aux pages concernant ces concours sera bloqué à la fin des inscriptions.

Aucune modification ne pourra être apportée après cette date.

- Les fichiers sont nommés par un numéro à 12 chiffres, les dix premiers sont le numéro de la Carte Photographe FPF, les deux derniers correspondent au numéro d'ordre **généré automatiquement** sur le site d'inscription aux concours. **Les titres ont toute leur importance, limitez-les à 25 caractères. (Majuscule au début du titre et des noms propres).**

Chaque fichier au format JPEG est limité à 3 Mo. L'image doit s'inscrire dans un carré de 1920 X 1920 pixels (avec au moins une valeur à 1920) et être présentée dans le sens de lecture.

Aucun signe distinctif permettant d'identifier un club ou un auteur n'est accepté.

4 – Jugement

Composition du jury : trois personnes du monde photographique ou artistique reconnues, extérieures ou non à la région, mais n'ayant aucun lien avec les clubs concourants dans la compétition qu'ils jugent. Ces compétitions seront jugées en public.

5 – Palmarès

Proclamation des résultats : **le jour de la compétition.**

Classement général par œuvre.

Classement par auteur : sur les 3 meilleures photos.

Classement par club : sur les 6 meilleures photos.

Des récompenses seront offertes aux auteurs et aux clubs lauréats.

Remise des prix à l'AG de l'UR

- **Coup de Coeur** de chaque juge.

- **Meilleure photo, 1^{er} auteur, 1^{er} club.**

Adresses pour l'envoi des concours papier

→ Concours Auteur et Nature papier

ACAPI
Mairie d'Ingré
BP 31
45140 Saint Jean de la Ruelle Cedex

→ Concours Papier monochrome

Photo-Club de Montargis
BP 331
45200 Montargis Cedex

→ Concours Papier Couleur

M. Gilles Fiocre
22 route de la garenne
18220 Les Aix d'Angillon

**Les clubs et les auteurs ne pouvant récupérer leur envoi à l'issue du concours,
devront s'acquitter des frais, s'ils en demandent le retour.
Dans le cas contraire les photos seront détruites
au bout d'1 an.**

Contact Commissaires

Papier Monochrome : **Cédric Jachimowicz**
cedjachim@gmail.com

Papier Couleur : **Gilles Fiocre**
alxgil9418.fio@mail.fr

Papier Nature : **François Depigny**
ftrainou@yahoo.fr

Ces concours ne vous demandent aucun autre engagement de votre part, mais permettent d'évaluer vos images en les comparant à d'autres et aussi de voir ce qui se pratique dans d'autres associations photographiques.

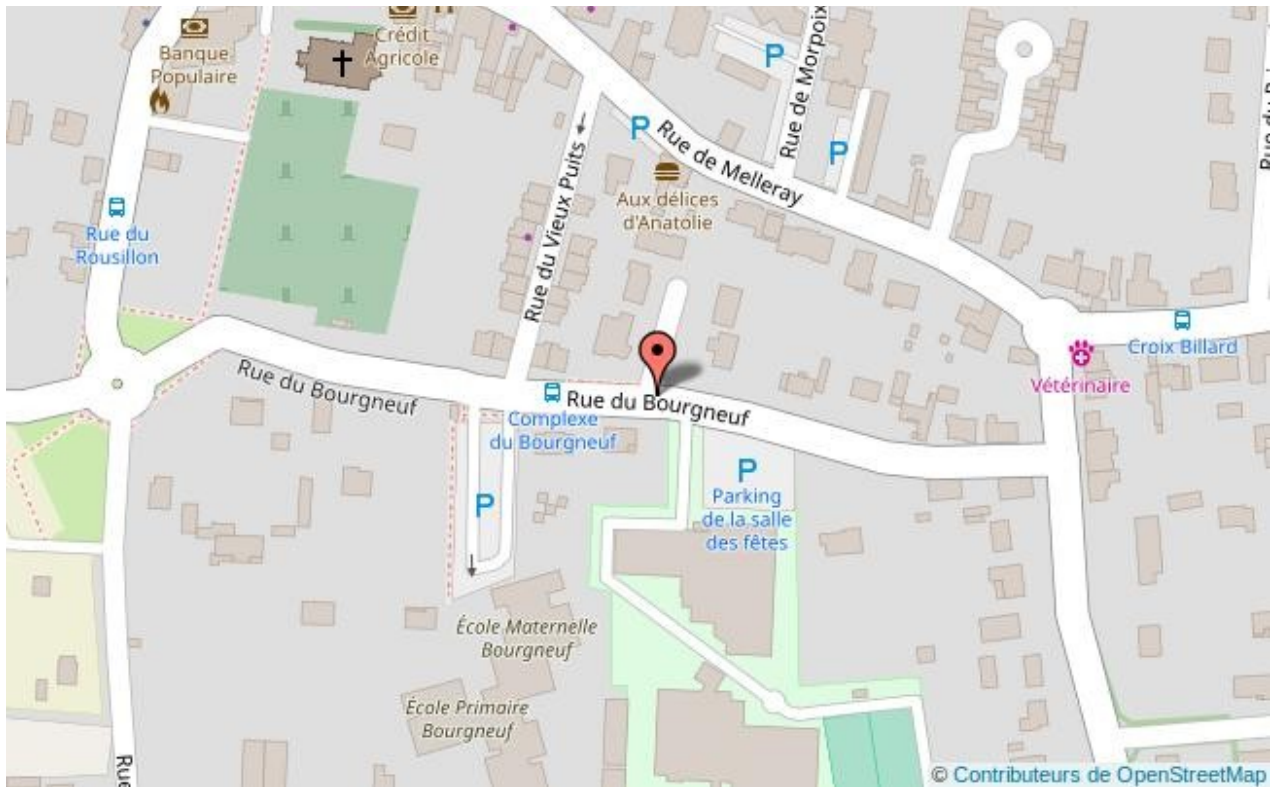
Bonne chance....

Contact pour informations complémentaires sur les compétitions :

Dominique Saunier
06 64 29 75 37 imapronb@federation-photo.fr

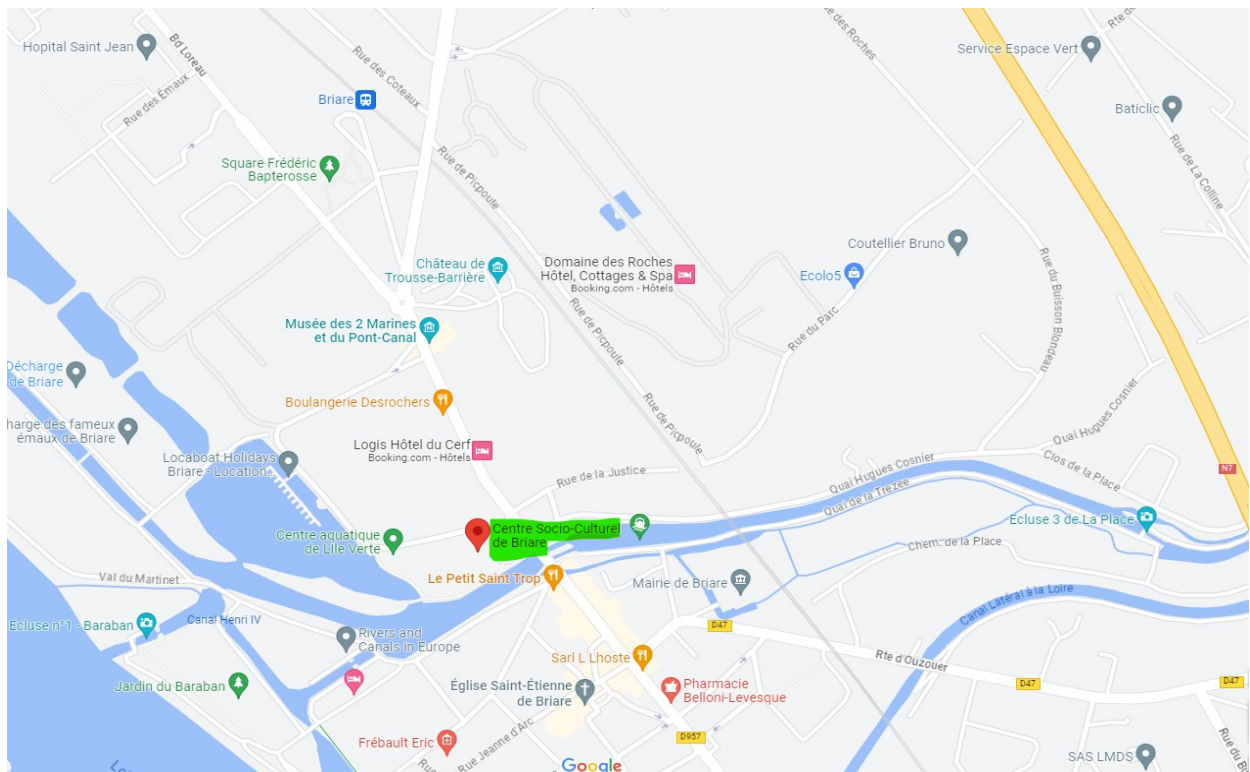
Le club organisateur : O2 Saint-Denis en Val

Plan de la salle des fêtes de Saint-Denis en Val



Le club organisateur : Briare Déclic

Plan de la salle : CSC Square PA Thiébaud 45250 Briare





Union Régionale Centre Val de Loire

UR-07



CONCOURS RÉGIONAL IMAGE PROJÉTÉE

Couleur – Monochrome – Nature

• – Conditions de participation. (être adhérent de la FPF)

La participation est réservée aux auteurs des clubs des départements (18-45-36-41-28-37).

- Nombre de photos par club : **illimité**.
- Nombre de photos par auteur : **4 maximum** par discipline.

Une photo ne peut concourir qu'une seule fois : soit en couleur soit en monochrome soit en nature, et une seule année.

Les images publiées dans les Florilèges FPF (toutes compétitions confondues) ne peuvent plus jamais participer à un concours fédéral (sauf celles des concours "Auteurs").

L'auteur évitera de présenter des images tirées du même déclenchement, après recadrage, désaturation ou autre traitement.

Sujet : libre, l'auteur prenant la responsabilité des sujets présentés (respect du droit d'auteur et du droit à l'image).

Un auteur participant dans une compétition nationale (Coupe de France, National 1) ne peut pas concourir en régional dans la même catégorie.

• - Le Concours Image Projetée comporte trois sections

- Image Couleur
- Image Monochrome
- Nature Couleur ou Monochrome

Définition des images monochromes :

- Un œuvre noir et blanc allant du gris foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.
- Une œuvre noir et blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie Monochrome ; une telle œuvre peut être, sous patronage FPF et FIAP, reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un Salon.
- Par contre, une œuvre noir et blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie Couleur. Une telle œuvre nécessite la reproduction en couleur dans le catalogue d'un salon sous patronage FPF et FIAP.

Définition des Images Nature :

Il est permis de présenter des photos d'animaux d'origine sauvage (et eux seuls) prises en parcs animaliers à la seule condition que les animaux photographiés aient un comportement et un environnement paraissant naturel (pas de béton, grillages, bassin artificiel ou aliments apportés par le gardien du parc).

Les photos d'animaux sauvages qui évoluent sur un chemin, un champ cultivé ou qui ont sauté derrière une clôture seront admises. Les papillons de serre et les poissons en aquarium tout autant (à condition que le fond ait une apparence qui reste naturelle). Les animaux en captivité visible, les fleurs cultivées et les animaux domestiques y compris les chevaux de Camargue ne seront pas admis.

Les paysages devront être dépourvus de constructions ou d'éléments construits par l'homme. Bien entendu la photo devra rester naturelle et tous les traitements de post-production seront limités. Les photomontages, les effacements ou inclusions d'éléments qui modifient l'image originale ne seront pas recevables.

Après avoir satisfait ces conditions, tout effort sera fait afin que toutes les photos nature soient du plus haut niveau artistique. Les images monochromes ainsi que le « focus stacking » seront admis.

En cas de litige, l'Union Régionale 07 se réserve le droit de demander à l'auteur les fichiers natifs, afin de pouvoir statuer en cas de doute.

• – Inscriptions

Seules les œuvres sur support numérique sont autorisées. Les inscriptions se feront exclusivement en accédant directement au site concours de la FPF :

<http://copain.federation-photo.fr/>

Se connecter, puis concours régionaux

Les inscriptions pourront être faites par chaque auteur ou de préférence, globalement, par un "Contact Club" (Président, trésorier, secrétaire ou contact Fédération).

Elles sont à faire impérativement avant le :

03/03/2024 à minuit

Attention ! L'accès aux pages concernant ces concours sera bloqué à la fin des inscriptions.

Aucune modification ne pourra être apportée après cette date.

- Les fichiers sont nommés par un numéro à 12 chiffres, les dix premiers sont le numéro de la Carte Photographe FPF, les deux derniers correspondent au numéro d'ordre **généré automatiquement** sur le site d'inscription aux concours. Les titres ont toute leur importance, limitez-les à 25 caractères. (Majuscule au début du titre et des noms propres).

- Chaque fichier au format JPEG est limité à 3 Mo. L'image doit s'inscrire dans un carré de **1920 X 1920 pixels** (avec au moins une valeur à 1920) et être présentée dans le sens de lecture. Pour la projection, les images verticales seront ramenées automatiquement à 1080 pixels. Aucune modification ne sera apportée par les organisateurs.

- **Aucun signe distinctif permettant d'identifier un Club ou un Auteur n'est accepté.**

- – **Jugement.**

Composition du jury : trois personnes du monde photographique ou artistique reconnues, **extérieures à la Région** et n'ayant aucun lien avec les clubs concourant dans la compétition qu'ils jugent.

Lesdites compétitions seront jugées par Internet.

La période de notation commence après la fin des inscriptions.

Les photos sont présentées dans un ordre aléatoire préservant l'anonymat des œuvres.

- – **Palmarès.**

Proclamation des résultats : **23/03/2024 (à Briare projection à l'auditorium)**

- Classement général par œuvre.

- Classement par Auteur : sur les 3 meilleures photos.

- Classement par Club : sur les 6 meilleures photos.

Des récompenses seront offertes aux auteurs et aux clubs lauréats.

Remise des prix à l'AG de l'UR

- **Coup de Coeur de chaque juge.**

- **Meilleure photo, 1^{er} auteur, 1^{er} club.**

- – **Sélection pour le Concours National 2 Image Projetée Couleur – Monochrome – Nature**

En fonction du quota attribué à chaque région, un nombre déterminé d'images seront présentées au "Concours National 2".

En cas d'ex æquo, les places seront attribuées en priorité aux Clubs auxquels il manquerait

1 ou 2 photos pour atteindre les **7 admises *****.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter

Dominique Saunier : doumsau@gmail.com

Commissaire Image Projetée Couleur et Monochrome

Marie-Yvonne Thébault : thebaultmarieyvonne@gmail.com

Commissaire Image Projetée Nature

Ces concours ne vous demandent aucun autre engagement de votre part, mais permettent d'évaluer vos images en les comparant à d'autres et aussi de voir ce qui se pratique dans d'autres associations photographiques.

Bonne chance tous...

Haut page



CONCOURS RÉGIONAL AUTEUR

Règlement

• Article 1 – Définitions

Cette compétition est destinée à récompenser des ensembles de photographies. Le message de l'auteur doit conduire à l'expression qu'il aura voulu évoquer.

Cela signifie : une continuité dans les images, soit au niveau du thème, soit au niveau de la démarche donnant ainsi une unité à l'ensemble, le thème étant libre.

Ce concours régional est réservé aux épreuves papier, il est sélectif pour le concours national correspondant.

• Article 2 – Participation

La participation est ouverte à tous pour ce concours.

Pour la sélection au National 2, l'auteur doit être à jour de cotisation fédérale.

Chaque auteur ne peut présenter **qu'un seul dossier**.

Les séries présentées les années précédentes sont exclues, sauf si au minimum trois-quarts des images sont nouvelles.

• Article 3 – Constitution des dossiers

Chaque œuvre comportera de 8 à 15 photos. La 16^{ème} étant réservée au texte joint à la série (JPG ou PDF), lors de l'inscription. Ce texte anonyme comportera une dizaine de lignes, au maximum 1000 caractères espaces compris, sous la présentation du format utilisé pour ce concours, dans le but d'expliquer sa démarche. Il sera obligatoirement positionné à la fin de la série.

Les épreuves, Noir-et-Blanc et/ou Couleur, devront être présentées de façon à assurer un ensemble harmonieux.

Les œuvres doivent être présentées sur ou sous un support semi-rigide en carton ou soit un papier d'au moins 300 gr. Les côtés du format doivent être compris entre 30 et 50 cm avec tolérance de \pm - 5 mm et d'une épaisseur totale ne dépassant pas 2,5 mm.

Une totale liberté est laissée à l'intérieur de ce format.

Les supports qui déteignent et les adhésifs (type emballage ou peinture) sont interdits. Dans le cas où le support sert de passe partout, aucune aspérité, aucune surépaisseur, ne doivent apparaître au dos des photographies, hormis la photo et l'étiquette d'identification. L'ajout d'une feuille au dos du passe partout, devra faire les mêmes dimensions que le support initial. Une photo papier présentée doit être solidaire de son support.

Une photo et son support ne doivent comporter au recto aucun signe distinctif qui permettrait l'identification de l'auteur par les juges.

L'inscription se faisant de façon informatique sur internet, les étiquettes sont générées automatiquement et imprimables après téléchargement. Aucune modification n'est admise. Celles-ci doivent être collées **au verso en haut à gauche** dans le sens de la lecture de l'image.

L'étiquette portant le code barre sera apposée au dos de la première photo.

- **Article 4 – Inscriptions.**

Les inscriptions seront faites uniquement sur le site Concours de la FPF :

<http://copain.federation-photo.fr/>

Elles seront closes le **samedi 19/02/2024 minuit**

Chaque auteur procédera à l'enregistrement de toutes ses photos.

Au minimum une des deux dimensions (largeur ou hauteur) doit être égale à 1920 pixels, format jpeg, et d'un poids < 3 Mo.

- **Article 5 – Expédition**

Les dossiers seront expédiés par voie postale au club organisateur

(livraison du colis avant le 20/02/2024) ou apportés par les auteurs sur le lieu du jugement le samedi 03 mars avant 9h30.le samedi

Afin de récupérer leurs séries, en cas d'absence le jour du jugement, les auteurs devront joindre les frais de retour dans leur colis (liasse colissimo et chèque à l'ordre du club organisateur)

Les séries non sélectionnées pourront être récupérées à l'issue du jugement.

- **Article 6 – Jugement**

Le jury sera constitué de trois personnalités du monde photographique, choisies par le commissaire régional et validé par le responsable régional des compétitions. Une notation de 6 à 20 comparative sera appliquée.

Si le nombre de dossiers est important, une présélection pourra être effectuée. En cas d'ex-aequo, les juges délibéreront.

- **33% des dossiers présentés au concours Régional participeront au National 2**

Les résultats seront annoncés par le commissaire et commentés par les juges.

- **Article 7 – Les compétitions nationales Auteur**

Il existe trois compétitions nationales Auteur.

Le concours National 2 Auteur, c'est l'œuvre présentée au Régional qui concoure durant la même saison.

Le concours National 1 Auteur : les auteurs sélectionnés en National 2 devront produire une nouvelle œuvre qui sera présentée la saison suivante.

La Coupe de France Auteur, l'auteur sélectionné doit produire une nouvelle œuvre qui sera présentée à la Coupe de France la saison suivante.

Adresse d'expédition des colis :

A C A P I
CONCOURS AUTEUR
M A I R I E D'INGRE BP 31
45147 Saint-Jean de la Ruelle

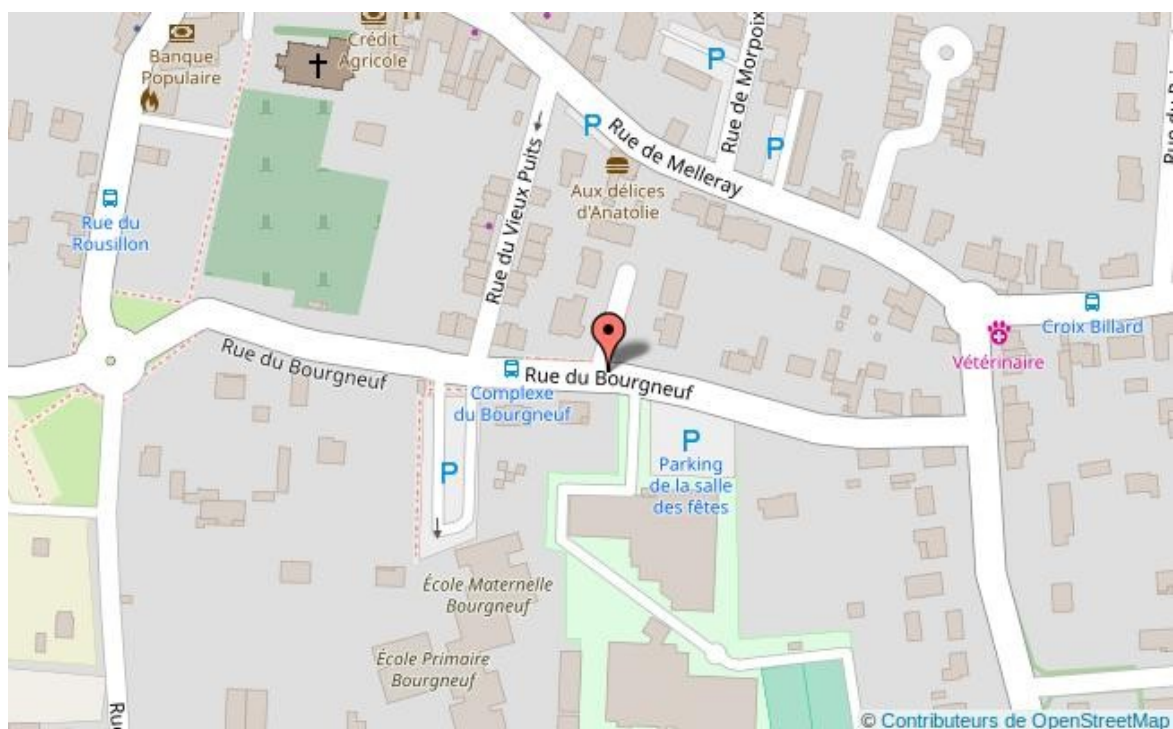
- **Dès le postage du colis, prévenir par mail :**

Le commissaire Elie Dhuisme tél :06 07 38 85 11 mail elie.dhuisme@wanadoo.fr

A la réception des colis, le commissaire organisateur enverra un avis de réception par email à l'expéditeur .

Le club organisateur : **O2 Saint-Denis en Val**

Plan de la salle des fêtes de Saint-Denis en Val



IMPORTANT

Nouveauté 2024 sur le guide des compétitions 2024

Dans les compétitions autres que Nature, les photos comportant

un animal sauvage (animaux non apprivoisés, y compris les insectes) comme élément prépondérant

font l'objet d'un quota de **3 photos** par Club uniquement pour les **Coupes de France et N1**,

et seulement 2 photos par Club pour les Nationaux 2.

Lors de l'inscription des photos sur le site pour les N1 et CDF, Les clubs ayant des images de ce type devront **cocher la case*** à cet effet. **(pas encore en service*)**

Lors de l'inscription des photos sur le site pour les Régionaux, Les auteurs ayant des images de ce type devront **cocher la case*** à cet effet. **(pas encore en service*)**

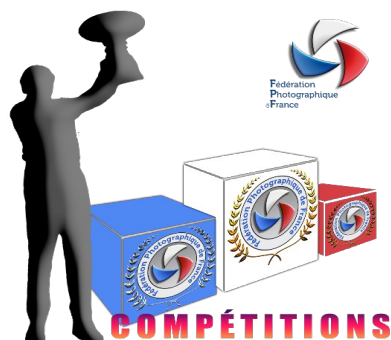
En Régional, il n'y a pas de quotas par club pour ce type de photo.

Le quota de 2 apparait uniquement au moment de faire la sélection du N2.

- Les photos animalières ne pourront pas être récompensées dans les compétitions clubs Papier et IP couleur – Papier et IP Monochrome.
- Pour les photos éventuellement retenues pour une future participation aux biennales FIAP, les auteurs seront avisés individuellement.
- La Fédération se réserve le droit de demander aux auteurs des fichiers de plus grandes dimensions.

**Pour les responsables des envois CLUBS
merci de vous référer à ce guide (tout y est)**

Le Guide des Compétitions est à télécharger ICI !



Haut page

Doublons (règles pour l'UR07)

Une même photo ne peut être présentée qu'une seule fois dans une Compétition Régionale, la même année.

Par même photo, il est entendu des images tirées **du même déclenchement (rafale) et / ou post-traitement ou toute photo doublon issue d'une idée originale traitée ou non différemment (ex. passage de couleur vers monochrome, séance de studio...)**

- Une photo et son support ne doivent comporter aucun signe distinctif qui permettrait l'identification d'un auteur ou d'un club par les juges, par l'ajout d'un texte sur la photo ou sur son support.
- Les images publiées dans les Florilège FPF (toutes Compétitions confondues) ne peuvent plus jamais participer à un concours « Photos », mais sont admises dans les concours « Auteur » et vice versa, ainsi que dans les challenges* de l'UR.

Une photo déjà présentée au N2 ne pourra plus concourir en compétitions régionales (« sauf challenges UR07 »)

[**Haut page**](#)